



La création dans l'artisanat, des projets souvent accompagnés et bénéficiant d'aides

En 2014, en Centre-Val de Loire, 15 600 nouveaux entrepreneurs ont concrétisé leur projet. Parmi eux, 5 900 l'ont fait dans l'artisanat, dont 3 125 sous la forme d'entreprises classiques, soit hors auto-entreprises. Le secteur de la construction concentre plus de quatre de ces créations sur dix. Trois nouveaux artisans sur quatre sont des hommes, mais la proportion de femmes augmente. Les nouveaux porteurs de projets artisanaux étaient le plus souvent au chômage ou salariés du secteur privé. Moins âgés et moins diplômés que les autres nouveaux entrepreneurs, ils ont plus souvent recours à l'appui d'une structure dédiée à la création d'entreprise. Les projets de 2014 sont plus modestes que ceux de 2010 mais sept créateurs dans l'artisanat sur dix bénéficient d'au moins une aide financière.

Ludovic Rais

En 2014, 15 600 nouvelles entreprises ont vu le jour en Centre-Val de Loire (*définitions*). Parmi celles-ci, 5 900 sont des entreprises artisanales. Un peu plus de la moitié d'entre elles sont des créations dites classiques, c'est à dire hors auto-entrepreneurs (*définitions*).

Dans la région, le taux de création des entreprises artisanales (*définitions*) est de 13,8 %, proche de celui de l'ensemble des entreprises (13,4 %). Ces chiffres sont légèrement inférieurs à ceux de la France de province (respectivement 13,8 % et 14,3 %). Toutes les zones d'emploi (*définitions*) ne sont pas aussi dynamiques. Le taux de création est plus élevé dans les territoires les plus urbanisés et les franges franciliennes (*figure 1*). À l'inverse, les zones d'emploi d'Issoudun, de Vendôme et du Blanc, mais également celles de Blois et de Bourges, ne comptent pas autant de créations artisanales.

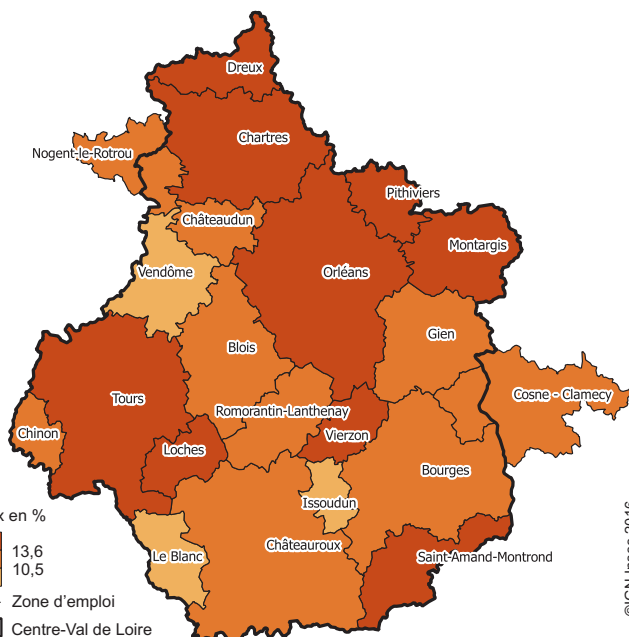
Avec plus de quatre créations sur dix, la construction est le secteur d'activité privilégié par les nouveaux artisans (*figure 2*). Les créations dans ce secteur sont d'ailleurs quasi-exclusivement artisanales (97 %). Quatre artisans sur dix se lancent également, à parts presque équivalentes, dans le commerce ou les services, et plus

d'un artisan sur dix dans l'industrie (y compris l'agro-alimentaire).

Cette étude concerne uniquement les créations d'entreprises artisanales clas-

siques, donc hors auto-entrepreneurs. Elle s'appuie sur les données collectées au cours du premier semestre 2014, dans le cadre du dispositif Sine (*méthodologie*).

1 Taux de création des entreprises artisanales en Centre-Val de Loire



Champ : entreprises classiques et auto-entreprises

Source : Insee, REE 2014 (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene)

2 Près d'une création sur deux dans l'artisanat

Secteur d'activité	Ensemble des créateurs		Artisans
	répartition	répartition	
Construction	21,3	43,2	97,1
Services	39,7	23,7	28,5
Commerce	32,1	20,4	30,4
Industrie	6,9	12,7	88,4
Total	100,0	100,0	47,8

Source : Insee, Sine 2014

Près de la moitié (48 %) des créations d'entreprises classiques sont artisanales. Cette proportion est en progression de plus de dix points par rapport à 2010.

Des créateurs plus jeunes dans l'artisanat

En Centre-Val de Loire, comme ailleurs, trois nouveaux artisans sur quatre sont des hommes. C'est plus que pour les créateurs d'entreprises non artisanales de la région, où la proportion n'est que de deux tiers.

Les nouveaux artisans sont plus jeunes que les non-artisans au moment où ils fondent leur entreprise. Plus de la moitié des premiers ont moins de quarante ans, contre seulement 46 % des seconds. Au contraire, le nombre de créations après cinquante ans est moins élevé. Seul un cinquième des artisans mettent en place leur projet après cet âge, contre un quart des non-artisans.

Les artisans ont des parcours scolaires plus professionnalisants que les non-artisans. De nombreux nouveaux chefs d'entreprises artisanales sont d'anciens apprentis ou salariés dont l'insertion dans le monde du travail est intervenue après l'obtention d'un CAP (figure 3). En revanche, ils sont moins nombreux à avoir suivi des études supérieures, même dans les filières professionnelles. Les nouveaux artisans restent ainsi moins diplômés que les non-artisans. En effet, plus

de la moitié des premiers ont un niveau d'études inférieur au baccalauréat, contre un quart des seconds. Ce niveau de diplôme est compensé par l'expérience dans le secteur d'activité. Ainsi, les deux tiers des artisans gardent la même activité au sein de leur nouvelle entreprise que celle qu'ils exerçaient auparavant.

Plus d'un tiers d'anciens chômeurs

La création d'une entreprise artisanale, favorisée par des aides spécifiques, peut être une alternative au chômage. Ainsi, en 2014, près de 36 % des nouveaux entrepreneurs de l'artisanat étaient au chômage avant la mise en oeuvre de leur projet, dont 14,5 % au chômage de longue durée (plus d'un an). Ce taux est supérieur de dix points à celui des créateurs non-artisans de la région (figure 4). Par ailleurs, plus d'un nouvel artisan sur quatre était auparavant salarié du secteur privé.

Pour tous, le désir d'être indépendant, mais également le goût d'entreprendre ou de relever de nouveaux défis sont les principaux moteurs de la création.

En Centre-Val de Loire, neuf nouveaux artisans sur dix ont créé leur entreprise ex nihilo. Les autres choisissent la reprise d'entreprises déjà existantes ou la location gérance.

Les créateurs régionaux de l'artisanat ont moins d'expérience de la création que leurs homologues de France de province : ils sont seulement 22 % à déclarer avoir déjà créé ou repris une entreprise avant 2014, contre 27 %. Ils sont également moins nombreux que les non-artisans du Centre Val de Loire (28 %).

Des créateurs bien accompagnés

Les artisans du Centre-Val de Loire sont plus souvent accompagnés pour créer leur entreprise que leurs homologues de la France de province. Ils ne sont qu'un quart à se lancer

seuls dans leur projet, contre presque un tiers en France de province.

De plus, 25 % des artisans bénéficient notamment de l'appui d'une structure dédiée (Chambres de Métiers et de l'Artisanat...), soit dix points de plus que les non-artisans.

Si la quasi-totalité des créateurs de l'artisanat suivent une formation particulière dans le cadre de leur projet, ils ne sont que 43 % à déclarer le faire, percevant sans doute ces formations davantage comme des contraintes réglementaires. Ce chiffre est cependant beaucoup plus élevé que pour les créateurs hors artisanat (27 %).

Si 15 % des artisans ont déclaré ne pas avoir rencontré de difficulté particulière pour créer leur entreprise, la complexité des formalités administratives à effectuer demeure un frein à la mise en place de leur projet pour 20 % d'entre eux.

Un capital de départ limité

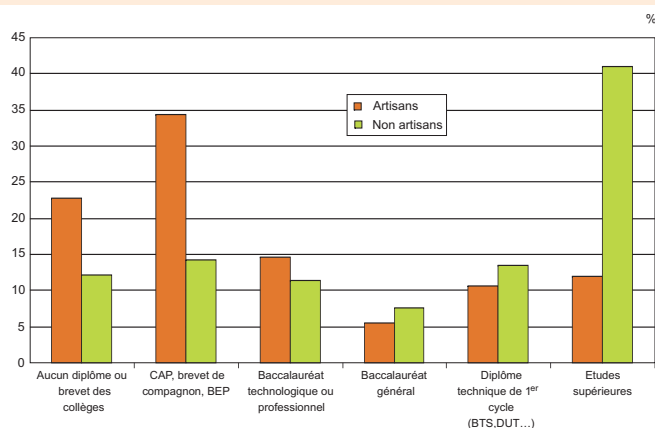
La création dans l'artisanat s'effectue avec des moyens limités au démarrage. Ainsi, trois artisans sur dix disposent d'un capital de départ inférieur à 2 000 euros. Cette proportion est nettement plus importante qu'en 2010 (un peu plus d'un sur dix). Le contexte de la Loi Pinel portant sur la réforme du régime d'auto-entrepreneur a pu inciter un certain nombre de créateurs à choisir un statut juridique classique (EURL, EIRL) malgré un apport en capitaux très limité. Le secteur de la construction, prépondérant dans la création artisanale est composé à la fois de petits projets, près d'un quart nécessitant moins de 1 000 euros, mais également de projets plus importants, plus d'un sur trois démarrant avec plus de 8 000 euros.

Cependant, trois artisans sur dix mobilisent plus de 16 000 euros de capital de départ. C'est dix points de moins que parmi les non-artisans.

Les finances personnelles des créateurs constituent un apport essentiel. La moitié d'entre eux ne recourt à aucune source de financement externe pour leur projet, du fait d'un capital de démarrage peu élevé. Parmi ceux qui empruntent, un sur deux le fait auprès des réseaux bancaires au titre de l'entreprise et un sur cinq en son nom personnel.

Près de sept artisans sur dix bénéficient d'au moins un dispositif d'aide financière. C'est plus que les non-artisans (un peu plus d'un sur deux). Les aides les plus perçues par les artisans sont l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (Accre), en lien avec la forte proportion d'anciens chômeurs chez les nouveaux artisans, et l'aide à la reprise ou à la création d'entreprise (Arce).

3 Des études plus courtes et plus professionnalisantes



Source : Insee, Sine 2014

Un diagnostic pour orienter les actions

En région Centre-Val de Loire, près de la moitié des installations de nouveaux entrepreneurs dans le champ de cette étude sont le fait d'artisans. Avec leurs salariés, ils sont un des piliers du dynamisme économique de notre région. Un des rôles du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat du Centre-Val de Loire est de conseiller les entrepreneurs et de faciliter l'éclosion de projets structurés. Elles accueillent ainsi plus de 5 000 porteurs de projet par an. Par l'analyse des profils des créateurs et repreneurs et des caractéristiques de leurs activités, elles adaptent leur offre de services pour mieux accompagner des femmes et hommes d'action dans un environnement complexe et changeant.

Chambres de Métiers et de l'Artisanat du Centre-Val de Loire

Des créateurs seuls avec une clientèle de proximité

Au démarrage de leur entreprise, les artisans emploient peu de personnel. Les trois quarts d'entre eux travaillent seuls, soit six points de plus qu'en 2010. Seuls 9 % débute avec trois salariés ou plus, essentiellement dans le secteur de la construction.

Le chiffre d'affaires des nouvelles entreprises artisanales est majoritairement réalisé avec une clientèle diversifiée, seul un artisan sur huit déclare que ses recettes proviennent uniquement d'un ou deux clients.

Deux artisans sur trois s'adressent à une clientèle locale. C'est cinq points de plus qu'en 2010. Cette proximité s'explique en partie par les secteurs d'activité privilégiés par les artisans. Ainsi, les entreprises de construction ou de services à la personne ont la plupart du temps un rayonnement local. À l'inverse, 13,5 % des artisans de la région ont une clientèle nationale ou internationale, soit trois points de plus qu'en moyenne de France de province. La clientèle se compose à 70 % de particuliers et 27 % d'entreprises. Les administrations ou les organismes publics ou parapublics constituent une clientèle marginale.

À titre professionnel, un artisan sur trois utilise internet et près d'un sur quatre a recours aux réseaux sociaux. Le numérique est cependant peu répandu dans ce secteur. Ainsi, un artisan sur cinq déclare n'utiliser ni internet ni les réseaux sociaux pour l'activité de son entreprise, soit presque deux fois plus que les non-artisans.

Objectif : assurer son propre emploi

L'objectif principal, pour les trois quarts des nouveaux artisans de la région, est avant tout d'assurer leur propre emploi. Ce constat est plus marqué qu'en 2010 où seulement deux tiers d'entre eux avaient cet objectif. Le contexte économique morose a probablement accentué ce phénomène.

Les artisans sont aussi prudents que les autres en ce qui concerne leur avenir à court terme. Quatre sur dix estiment devoir maintenir le niveau d'activité actuel de leur entreprise, tandis que trois sur dix comptent la développer fortement. Un sur dix est pessimiste et pense devoir redresser une situation difficile, vendre ou fermer dans les six prochains mois.

Seuls 17 % des artisans envisagent d'embaucher un premier salarié ou d'augmenter leurs effectifs actuels au cours des douze prochains mois, soit quatre points de moins que les non-artisans. ■

4 Les caractéristiques de la création en 2014

	Entreprises à la création		
	artisans du Centre-Val de Loire	artisans de France de province	non-artisans du Centre-Val de Loire
%			
Situation avant la création			
En activité	52,6	54,4	65,3
<i>dont salariés du secteur privé</i>	28,4	28,3	30,8
Chômage	35,7	34,8	25,1
<i>dont chômage longue durée (plus d'un an)</i>	14,5	14,0	9,7
Sans activité	11,7	10,8	9,6
Activité identique à celle précédemment exercée	67,2	67,2	60,4
Activité différente de celle précédemment exercée	32,8	32,8	39,6
Sources de financement du projet			
Ressources personnelles ou familiales	52,8	54,9	50,5
Emprunt bancaire au titre de l'entreprise	22,5	22,6	26,1
Emprunt bancaire au nom du créateur	8,9	7,7	9,9
Autres	15,9	14,8	13,5
Aides financières			
Oui	68,7	66,9	53,1
<i>dont ACCRE (aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise)</i>	37,0	37,6	28,4
<i>dont ARCE (aide à la reprise ou à la création d'entreprise)</i>	11,9	9,9	8,3
Non	31,3	33,1	46,9
Type de clientèle			
Entreprises	27,3	25,0	28,1
Particuliers	68,8	71,8	67,0
Administrations, organismes publics ou parapublics	3,9	3,2	4,8
Origine principale de la clientèle			
Locale ou de proximité	67,3	59,5	68,9
Régionale	19,2	17,2	20,5
Nationale	11,0	18,2	8,5
Internationale	2,5	5,0	2,1

Source: Insee, Sine 2014

Des créatrices d'entreprises artisanales plus jeunes et plus diplômées que leurs homologues masculins

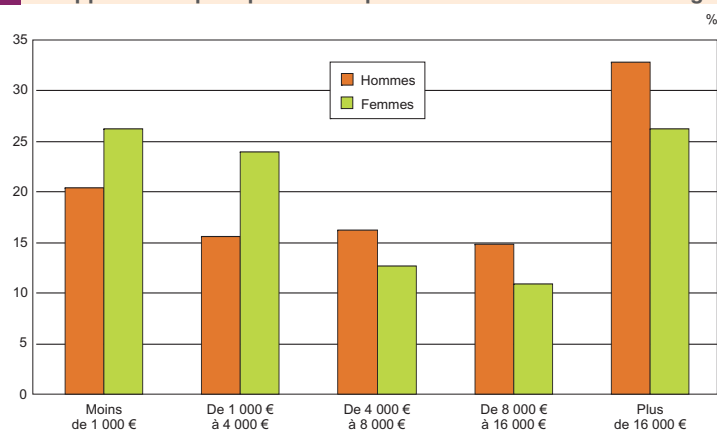
L'artisanat en Centre-Val de Loire se féminise. Au cours du premier semestre 2014, 400 entreprises artisanales classiques ont été créées par des femmes de la région, soit 23,5 % de l'ensemble des créations. C'est cinq points de plus qu'en 2010.

Alors que les hommes privilégient le secteur de la construction, les femmes s'orientent davantage vers d'autres activités de services, en particulier à la personne.

Les porteuses de projets artisanaux sont plus jeunes et plus diplômées que leurs homologues masculins. Elles sont moins nombreuses à créer une entreprise en lien avec leur métier précédent. Elles ont également moins d'expérience dans la création d'entreprise : seulement 16 % d'entre elles ont déjà créé ou repris une entreprise avant 2014, 24 % pour les artisans masculins. Les créatrices se font plus souvent aider. Ainsi, plus d'une femme sur trois sollicite son entourage contre un homme sur quatre. Elles bénéficient davantage de l'accompagnement de structures dédiées à la création.

Leurs projets sont lancés avec un capital de départ peu important (figure 5). Plus d'une femme sur quatre engage moins de 1 000 euros à la création, et une sur deux moins de 4 000 euros.

5 Un apport en capital plus faible pour les créatrices au démarrage



Source: Insee, Sine 2014

Au moment de la création, les finances personnelles sont très sollicitées par l'ensemble des nouveaux artisans, quel que soit leur sexe.

Les femmes artisans s'adressent plus souvent à une clientèle locale composée de particuliers, en lien avec les secteurs d'activités qu'elles privilégient.

Elles utilisent plus fréquemment les réseaux sociaux, et créent plus souvent des sites internet dédiés à leur entreprise que les nouveaux artisans masculins.

Les créatrices d'entreprises artisanales ont sensiblement la même vision à court terme que leurs homologues masculins : maintenir le niveau d'activité actuel de leur entreprise dans quatre cas sur dix. Par ailleurs, 14 % des femmes pensent embaucher un ou plusieurs salariés au cours des douze prochains mois.

Méthodologie

Le système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine) est un dispositif permanent d'observation d'une génération de nouvelles entreprises tous les quatre ans. Les entreprises sont interrogées à leur création, puis trois et cinq ans plus tard. Le champ de l'étude couvre ici l'ensemble des créations d'entreprises artisanales au cours du premier semestre 2014, hors auto-entrepreneurs, qui ont vécu plus d'un mois, dans l'ensemble des activités économiques marchandes exceptées les activités agricoles. Les entreprises créées sous le régime de l'auto-entrepreneur font l'objet d'une enquête spécifique.

Le Centre-Val de Loire fait partie des régions concernées par une extension de l'échantillon, complétant le dispositif national.

Insee Centre-Val de Loire
131 rue du faubourg Bannier
45034 Orléans Cedex 1

Directeur de la publication :
Yvonne Pérot

Chef de projet :
Gilles Valaisson

Rédactrice en chef :
Annie Clerzau

Relations médias :
medias-centre@insee.fr

ISSN 2416-9471
© Insee 2016

Bibliographie

- La création d'entreprise en 2014 : des projets modestes, *Insee Analyses Centre-Val de Loire* n° 25, juillet 2016.
- Trois entreprises artisanales sur quatre toujours actives trois ans après leur création, *Insee Centre-Val de Loire* n° 15, juin 2015.
- Trois ans après leur création, les entreprises survivent mieux en Centre-Val de Loire, *Insee Analyses Centre-Val de Loire* n° 13, mai 2015.
- Enquête SINE sur les nouvelles entreprises installées en 2010, Observatoire des Métiers et de l'Artisanat en Région Centre, Mai 2013.

Définitions

Entreprises classiques / entreprises artisanales classiques : entreprises / entreprises artisanales hors auto-entrepreneurs.

Création d'entreprise : elle correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production. Ce concept harmonisé au niveau européen inclut aussi la réactivation d'entreprise après une interruption de plus d'un an et la reprise d'entreprise s'il n'y a pas continuité entre la situation du cédant et celle du repreneur, en termes d'activité et de localisation. La notion de création d'entreprise dans les enquêtes Sine est un peu plus restrictive. En effet, sont exclues les entreprises ayant vécu moins d'un mois et les « activations économiques » correspondant à des immatriculations dans Sirene (système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements) avant le 1^{er} janvier de l'année de la génération considérée.

Taux de création : rapport du nombre des créations d'entreprises d'une année au stock d'entreprises au 1^{er} janvier de cette même année.

Zone d'emploi : espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Artisanat : Selon la loi du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat, « doivent être immatriculées au répertoire des métiers les personnes physiques et les personnes morales qui n'emploient pas plus de 10 salariés et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services relevant de l'artisanat et figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'État ». Sous certaines conditions, les entreprises qui le souhaitent peuvent rester immatriculées au répertoire des métiers au-delà du seuil des 10 salariés (on parle de « droit de suite »).

